

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/065 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER UN MARCHÉ CONCERNANT LES PRESTATIONS DE FORMATION DE SECURITE ET D'OBTENTION DE PERMIS DE CONDUIRE A FOURNIR PAR UNE AUTO-ECOLE A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 23 MARS 2012

L'An deux mille douze et le vingt-trois mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. LUCCIONI Jean-Baptiste à Mme FERRI-PISANI Rosy
Mme MARTELLI Benoîte à M. ORSINI Antoine
M. NICOLAI Marc-Antoine à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme NIELLINI Annonciade à Mme VALENTINI Marie-Hélène

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, NATALI Anne-Marie, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

- VU** le décret du n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le marché à bons de commande relatif aux prestations de formation de sécurité et d'obtention de permis de conduire à fournir par une auto-école à la Collectivité Territoriale de Corse avec la SARL GUIDA CORSA attributaire des lots suivants :

Lot 1 - FCO conducteurs de personnes et de marchandises :

- minimum : 27 300 € HT
- maximum : 38 500 € HT

Lot 2 - FIMO de conducteurs de marchandises :

- minimum : 33 150 € HT
- maximum : 39 000 € HT

Lot 3 - obtention des permis B, EB, C et EC :

- minimum : 75 000 € HT
- maximum : 125 000 € HT

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 23 mars 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif aux prestations de formation de sécurité et d'obtention de permis de conduire à fournir par une auto-école à la Collectivité Territoriale de Corse.

NATURE DE LA PRESTATION

L'appel d'offres concerne les formations fournies par une auto-école en vue de permettre à des personnels techniques de la Collectivité Territoriale de Corse d'obtenir des permis de conduire de catégorie B, EB, C et EC et de satisfaire aux obligations de sécurité des conducteurs routiers de marchandises ou de personnes (Formation Initiale Minimum Obligatoire - FIMO et Formation Continue Obligatoire - FCO) conformément à la réglementation en vigueur.

FORME DU MARCHE

Le marché a été passé sous la forme d'un marché à bons de commande, décomposé en 3 lots, en application de l'article 77.I du Code des Marchés Publics.

Le montant du marché par lot est :

1. Pour le lot 1 - FCO conducteurs de personnes et de marchandises :

- minimum : 27 300 € HT
- maximum : 38 500 € HT

2. Pour le lot 2 - FIMO de conducteurs de marchandises :

- minimum : 33 150 € HT
- maximum : 39 000 € HT

3. Pour le lot 3 - obtention des permis B, EB, C et EC :

- minimum : 75 000 € HT
- maximum : 125 000 € HT

DUREE D'EXECUTION

La durée du marché est fixée à 24 mois à compter de la date qui sera notifiée au titulaire lors de la notification du marché.

PROCEDURE DE CONSULTATION

La procédure de consultation est celle d'un appel d'offres ouvert européen. Art 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 5 août 2011 sur les supports de publicité suivant :

- BOAMP
- JOUE
- LE PETIT BASTIAIS
- LE JOURNAL DE LA CORSE
- SITE CTC

La date limite de remise des offres a été fixée au 22 septembre 2011 à 16H00. A cette date, seule l'auto-école GUIDA CORSA a déposé une offre.

CRITERES DE JUGEMENT

Le jugement de l'offre a été effectué selon les critères suivants :

Critères de sélection des candidatures :

Capacités professionnelles, techniques et financières.

Critères de jugement des offres :

1. Valeur technique (pondération : 60 %)
2. Prix (pondération : 40 %)

ANALYSE DES OFFRES

Les formations proposées par la Guida Corsa (Permis, FIMO, FCO) correspondent aux exigences des clauses techniques du CCP en terme de respect de la réglementation en vigueur, de durée, de programmes pédagogiques et de planification.

L'auto-école GUIDA CORSA met à la disposition de la Collectivité Territoriale de Corse :

- Des intervenants qualifiés avec une expérience professionnelle solide (+ de 10 ans) et reconnue,
- Des véhicules en bon état de marche adaptés aux prestations demandées,
- Deux circuits privés comportant des pistes d'évolution pour les groupes « lourd » (permis E et EC),
- Des salles de cours équipées de matériels vidéoprojecteurs, de postes informatiques avec accès internet, de postes téléphoniques,
- Des programmes de formation conformes à la réglementation en vigueur dispensés par des moyens modernes et pratiques,
- Un dispositif d'évaluation complet et pertinent.

Le candidat GUIDA CORSA obtient une note globale de 17/20 et une note pondérée de 10,20.

CRITERE N° 2 « Prix » - Pondération 40 % :

Le prix du candidat GUIDA CORSA est inférieur de 17,75 % par rapport à l'estimation de l'administration.

Par ailleurs, la proposition financière inclut le coût de la carte de qualification professionnelle de conducteur routier et de l'examen du code de la route conformément aux exigences tarifaires du maître d'ouvrage.

Le candidat GUIDA CORSA obtient une note globale de 20/20 et une note pondérée de 8.

Au regard de ce qui précède, la Commission d'Appel d'Offres du 8 décembre 2011 a décidé d'attribuer le marché à la SARL GUIDA CORSA pour l'ensemble des lots.

Je vous propose par conséquent de m'autoriser à signer et à exécuter le marché et tous les actes afférents à ce dossier.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.